

Bulletin de liaison de la Coordination suisse

Adresse: Cité Ouest 31 - 1196 Gland - Tél. 022 / 364'82'52 et 022 / 340'31'44

No 11 - Janvier - mars 1995

SOMMAIRE

| 1. Informations générales | | | | | | | | | | | |
|---|----|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|
| • Les relations Suisse - Roumanie depuis 5 ans, par S.E. M. JP. Vettovaglia | 2 | | | | | | | | | | |
| • Tourisme rural : constituez vos dossiers | 4 | | | | | | | | | | |
| La loi concernant l'impôt sur le revenu agricole, par Mme T. Honegger | | | | | | | | | | | |
| Stage en agriculture : l'expérience de l'Association pour la restauration d'une paysannerie | | | | | | | | | | | |
| indépendante libre | 8 | | | | | | | | | | |
| • Ilieni : l'amitié consolidée, par M. R. Gogniat | 9 | | | | | | | | | | |
| | | | | | | | | | | | |
| 2. Nouvelles du réseau Suisse-Roumanie | | | | | | | | | | | |
| Annonces diverses | 10 | | | | | | | | | | |
| Petite bibliographie | 12 | | | | | | | | | | |
| Las conjugas de la Coordination | 12 | | | | | | | | | | |

Joyeux Noël et bonne année 1995 à tous les membres et amis de l'Opération Villages Roumains

INFORMATIONS GENERALES

Tour d'horizon des relations Suisse - Roumanie de 1989 à 1994

par S.E. Monsieur Jean-Pierre Vettovaglia, ambassadeur de Suisse en Roumanie

Ce texte est repris du dossier «Panorama», publié par la Chambre de Commerce Suisse-Roumanie. Il a été prononcé lors du symposium sur la «mensuration officielle suisse» à Bucarest.

L'histoire des relations entre les deux pays reste à faire. Ce n'est évidemment pas mon propos d'y procéder aujourd'hui. Cependant, de manière à mieux évaluer la place qu'occupe la Suisse dans ce pays du centre de l'Europe qu'est devenue la Roumanie - notre «soeur latine», comme disait Paul Morand -, il n'est pas inutile de se souvenir que:

- lorsqu'en 1600, le Prince Michel le Brave réalise l'Union des trois provinces roumaines, il utilisa au moment du ralliement de la Moldavie les bons offices d'intermédiaire d'un certain Muraltus, Bâlois et médecin de son état;
- vers le milieu du XVIIIe siècle, Jean Etienne Liotard, peintre genevois, acquiert une excellente réputation à lassy;
- un peu plus tard, le topographe losif Sulzer deviendra fort renommé à Bucarest;
- les ingénieurs et précepteurs suisses seront nombreux à tenter leur fortune dans les Principautés roumaines; certains rentreront au pays, d'autres resteront dans leur pays d'adoption y fondant une famille qui perpétuera leur nom et assurera leur descendance au point qu'en 1931, Manfred Eggermann publiait à Bucarest une instructive monographie intitulée «Les communautés suisses en Roumanie»;

- à l'inverse, les oeuvres des écrivains et artistes roumains de l'entre-deux-guerres (Panait Istrati, Lucian Blaga, Dinu Lipati) gardent les traces plus ou moins explicites de l'attraction qu'ils ressentaient pour la Suisse, les Suisses et nos paysages;
- nombre de scientifiques et d'ingénieurs roumains de cette même époque sont formés dans les écoles suisses et surtout à l'Ecole polytechnique de Zurich;
- Nicolae Grigorescu et Caragiale avaient des amis suisses, neuchâtelois en particulier. Deux d'entre eux, établis par la suite à Bucarest, deviendront les bibliothécaires du roi.

Vint la guerre, suivie de 45 ans d'héresie communiste et d'une révolution pour la démocratie dont les sacrifices sont incontestables.

Les expériences de libéralisme d'ores et déjà en cours depuis de nombreuses années avant 1989 en Hongrie, le passé et l'histoire personnelle de Walesa et Vaclav Havel en Pologne et Tchécoslovaquie respectivement, ont valu à ces trois pays un capital de sympathie et une priorité de contacts immédiats alors qu'il aura fallu à la Roumanie plusieurs années pour remonter la pente et se faire reconnaître comme partie intégrante de la Grande Europe à bâtir et comme

facteur de stabilité dans la région.

C'est ainsi que la première visite officielle au niveau ministériel n'a eu lieu qu'à l'automne 1993 lorsque le Chef du Département fédéral des Affaires étrangères, M. Flavio Cotti, entreprit de visiter la Roumanie. Depuis 1990 pourtant, une Fondation privée, la fondation du Forum de Crans-Montana. avait invité en Suisse le Président lliescu, les Premiers Ministres Petre Roman et Stolojan, les Ministres des Affaires étrangères Nastase et Melescanu, établissant de fait avec le Gouvemement roumain des relations privilégiées qui culminèrent avec l'organisation en commun de la Conférence de Crans-Montana à Bucarest en avril 1994.

Les relations politiques et diplomatiques de la Roumanie avec la Suisse, percues ici comme un modèle de stabilité économique et de prospérité, peuvent être donc qualifiées d'excellentes et ne manqueront pas de s'intensifier en 1995 avec les visites espérées à Bucarest du Ministre de l'économie d'une part, du Ministre de la justice d'autre part et enfin du chef de l'Etat-major géneral de l'armée suisse, sans parler d'une délégation de parlementaires pour la session de l'Union interparlementaire.

S'il a fallu quatre ans avant de voir un membre du Gouvernement suisse se rendre dans le «petit Paris» des Balkans, le peuple suisse a répondu immédiatement présent dès les débuts de la campagne de «systématisation» du génie des Carpates, Danube de la pensée. Ce ne sont pas moins de 235 communes de Suisse qui volèrent au secours d'autant de villages roumains dans le cadre de l'«Opération Villages roumains».

L'élan de solidarité du peuple suisse et l'aide accordée à la Roumanie pendant les premières années de la révolution réchauffent le coeur. Le montant total des engagements, tous sous forme de dons, d'organismes privés d'entraide tels que la Croix Rouge suisse, l'Opération Villages roumains, Caritas, l'Entraide protestante, Christian Solidarity International et tant d'autres parmi lesquels Basel hilft doit certainement approcher les 100 millions de francs suisses.

Que faisait le Gouvernement suisse pendant ce temps. Il n'est bien sûr pas resté inactif, bien au contraire: d'une part il s'agissait de définir un cadre légal approprié pour réglementer le futur développement de nos relations économiques et commerciales.

L'on peut mentionner à cet égard:

 l'accord multilatéral de libre échange Roumanie-AELE avec son volet bilatéral suisse;

- un accord de protection des investissements (ratifié);
- un accord de double imposition (en cours)
- un accord d'aide à la balance des paiements de 40 millions de dollars en 1992 et un deuxième très prochainement, si je ne fais erreur.

D'autre part, le Conseil fédéral suisse et le Parlement mettaient au point un programme de soutien aux Etats d'Europe de l'Est. Ceci implique en particulier pour la Roumanie un accord d'aide financière portant sur un montant de 25 millions de francs suisses ainsi que des prestations de coopération technique de 5,5 millions de francs suisse. Ces sommes sont disponibles depuis l'année 1992.

Quel est donc maintenant, dans les faits, l'état réel de nos relations commerciales et celui de nos investissements directs?

Nos ventes à la Roumanie ont passé de 84,7 millions de francs en 1992 à 104,3 millions en 1993, soit une croissance de 23,2%. Sur les huit premiers mois de l'année en cours cependant, nos exportations ont reculé de 12,1%. Elles sont faites essentiellement de produits chimiques et de machines, qui représentent près de 56% du total. Parmi les autres postes importants, l'on relève des produits agricoles, des instruments et appareils divers ainsi que du papier et des produits de papier, des produits pharmaceutiques, des textiles et de l'habillement, des métaux et produits métalliques enfin.

La Suisse a acheté pour 17,5 millions de nos francs à la Roumanie en 1992,

somme portée à 28,1 millions en 1993 soit une augmentaffon de 59,9 %. Sur les huit premiers mois de 1994 les importations suisses ont augmenté à nouveau de 37,6 %, ce qui est positif pour la Roumanie.

Qu'achetons-nous en Roumanie? Des meubles et de la literie pour 30%, un autre tiers étant représenté par des métaux; viennent ensuite des produits agricoles, des produits textiles et des vêtements, du bois ainsi que des objets en pierre, céramique ou en verre. Selon les statistiques roumaines, la Suisse est le dixième plus important destinataire des exportations de la Roumanie, ce qui est relativement satisfaisant.

D'après les mêmes sources, la Suisse se situe également à la dixième place parmi les fournisseurs de la Roumanie juste après l'Autriche et avant les Pays-Bas.

Partenaire privilégiée de la Roumanie dans les années de l'entre-deux-guerres, la Suisse pourrait facilement augmenter ses exportations auvu des innombrables et presque illimitées potentialités du pays. Les entreprises suisses se doivent de retrouver le chemin du grand marché roumain, le plus grand de l'Europe centrale avec la Pologne.

J'ai gardé le moins satisfaisant pour la fin. Je veux parler des investissements directs suisses en Roumanie. L'on ne trouve en effet pas le nom de la Suisse parmi les dix premiers investisseurs, que ce soit sous l'angle des sommes investies et du nombre de compagnies mises sur pied «joint ventures». Avec quelque 10 millions de dollars d'investissements depuis la

Révolution de 1989, la Suisse figure à une bien modeste 15e place, après par exemple le Canada, les Pays-Bas, l'Espagne, la Turquie, la Syrie, la Jordanie, le Liban, la Chine, la Hongrie, voire I'lrak pour ne pas mentionner les grandes puissances. C'est certainement insuffisant par rapport aux possibilités de l'industrie suisse d'une part et des potentialités du grand marché roumain d'autre part. La Suisse se doit de retrouver ici ses implantations d'avantquerre.

Les investisseurs suisses sont très prudents; pourtant ils devraient savoir qu'ils sont les bienvenus en Roumanie. Bien sûr. un investisseur a besoin de garanties et désire légitimement maximiser son profit en minimisant la prise de risque. Pour que la Roumanie redevienne un pays véritablement attrayant pour les hommes d'affaires et non pas seulement pour ses potentialités économiques, démographiques et géostratégiques, certaines conditions se devaient d'être remplies: or, le pays dispose d'ores et déjà d'une stabilité politique et a réussi cette année une prometteuse et brillante stabilisation macro-économique qui comprend le contrôle de l'inflation, passant de 300% en 1993 à quelque 70% pour les douze mois de 1994. La convertibilité externe du lei et la libre fixation du taux de change, de même que la relative stabilité de ce dernier, constituent autant de bonnes nouvelles.

La sécurité de l'investissement est globalement satisfaisante ici de même que le climat d'investissement basé sur une loi sur l'investissement incitative. Restent deux ennemis à abattre: certaines mentalités procédurières et les aléas d'administrations non encore pleinement converties aux procédures de l'économie de marché et des éclaircissements au projet de la privatisation en cours.

Mais la Roumanie, encore inexplorée au plan des affaires, est le secret le mieux gardé des plus profitables investissements en Europe centrale - j'en suis résolument persuadé.

La Roumanie a connu, ces six dernières décennies, une histoire «constamment catastrophique», comme le dit Alexandre Paleologue. Mais elle est toujours sortie victorieuse de toutes les épreuves que lui a imposées l'histoire. Peuple élastique qui possède au plus haut point l'expérience de l'éphémère et le fatalisme du transitoire, il est temps de lui trouver un décor plus permanent au sein de la Grande Europe.

Je terminerai en vous citant un extrait d'un poème de Mistral, écrit en 1880, et consacré à la Roumanie: «Quand le massacre eut pris fin, que le loup et la buse ont rongé les os, le soleil flamboyant dissipe joyeusement les vapeurs délétères et le champ de bataille redevient bientôt vert. Après le long piétinement des Turcs et des Russes on t'a vu ainsi renaître, ô nation de Trajan telle que l'astre clair qui sort de l'éclipse noire avec la jeune sève des filles de auinze ans».



Tourisme rural: Constituez vos dossiers

En France et en Belgique, quatorze communes se sont engagées dans le projet de tourisme rural proposé par l'OVR. Les villages roumains concernés se situent dans les provinces de Maramures, Suceava, Bistrita -Nasaud, Harghita, Mures, Brasov, Sibiu et Alba.

Les communes suisses intéressées concrètement au projet de tourisme rural sont priées de constituer un dossier détaillé (voir ci-dessous) et de le faire parvenir dans les meilleurs délais à la Coordination OVR - M.-Th. Pizzera - Cité Ouest 31 - 1196 Gland.

Informations générales

Sur la base des dossiers que vous nous ferez parvenir, nous établirons une liste des possibilités de logement chez l'habitant dans les villages roumains parrainés par des communes ou associations suisses.

Tarifs proposés pour le logement et les repas - 1995:

(les tarifs définitifs vous seront communiqués ultérieurement)

10 US \$ par personne pour une chambre avec petit déjeuner.

12 US \$ par personne en demi - pension 15 US \$ par personne en pension complète .

Le paiement se fera soit en devises, soit en lei au cours officiel du moment.

Le paiement peut être effectué de deux façons: à vous d'en définir les modalités avec votre village partenaire:

a) l'intégralité de la somme revient à la famille d'accueil .

b) une partie de la somme est prélevée par un «responsable local du tourisme» et réinvestie dans un projet intéressant la communauté.

Nous vous demanderons d'indiquer la solution que vous aurez choisie (voir constitution du dossier).

Tarifs proposés pour un guide - 1995:

1,5 US \$ l'heure 7 US \$ la demi - journée 15 US \$ la journée

NB; Compte tenu de l'inflation, il faudra naturellement veiller à réactualiser les prix chaque année.

Constitution de votre dossier «Tourisme rural»

a) Coordonnées

- Commune ou association suisse: Nom, adresse, coordonnées de la personne responsable du dossier tourisme, téléphone et fax .
- Village roumain: Judet, commune, village, code postal.

b) Descriptif général du village et de la région

* Situation géographique, nombre d'habitants et origine de la population, principales activités. Bref historique, curiosités naturelles, touristiques, culturelles, événements annuels (fêtes, manifestations...).

c) Possibilités de logement chez l'habitant

1 - Indiquez le mode de paiement choisi:

- a) Verser l'intégralité de la somme à la famille d'accueil
- b) Prélever une partie de la somme en vue d'un réinvestissement et, dans ce cas, indiquez les coordonnées de la personne qui s'en charge:
- * Nom, prénom
- * Adresse et éventuellement téléphone
- * Décrire la procédure choisie pour la réservation et le paiement du logement dans ce village.

2 - Liste des familles d'accueil et caractéristiques du logement:

Veuillez établir votre liste selon le modèle ci-dessous:

| | LOGEMENT GÂRDA DE SUS (AB) | | | | | | | | | | | | |
|----|----------------------------|--------------|--------------|--------------------------------------|------------|-------------------|---|------|--------------|-------|--------|-----------------------|--|
| NR | DP | Commune | Village | Nom et prénom | Profession | Langue étrang. | | Lits | Total places | Eau | Sanit. | WC Cour/ maison | |
| 1 | АВ | Gårda de Sus | Gârda de Sus | Bogos Lazar Gârda de Sus | Médecin | F | 1 | | 2 | crte* | sdb | m | |
| 2 | АВ | Gârda de Sus | Gârda de Sus | Cioara Lucretia Gârda de Sus | | F | 1 | | 2 | crte | sdb | m | |
| 3 | АВ | Gârda de Sus | Gârda de Sus | Danciu Ioan | Enseignant | F | 2 | | 4 | crte | sdb | m | |
| 4 | АВ | Gârda de Sus | Gârda de Sus | Dig Traian Gârda de Sus / Tél. 18 | Commerce | | 1 | | 2 | crte | sdb | c, m | |

Une nouvelle Loi frappe l'agriculteur roumain :

La Loi concernant l'impôt sur le revenu agricole (34/1994)

par Mme T. Honegger, Belmont

Après lecture, ce printemps, d'un article paru dans «Curierus national» du 30 mars 1994 et qui faisait état d'une lutte acharnée de l'opposition contre la promulgation d'une Loi dont nos amis roumains ignoraient à l'époque tant la mise en oeuvre que la teneur, il a été intéressant d'obtenir en octobre un exemplaire du «Monitor oficial» contenant ladite Loi, entrée en vigueur le 1er juillet 1994.

1. En voici, résumés, les éléments essentiels :

 Sont soumises à la Loi les personnes physiques, associations agricoles à statuts juridiques, personnes juridiques (excepté celles soumises à l'impôt sur le bénéfice).

Le contribuable est défini comme toute personne détentrice d'un terrain agricole et, si le titre de propriété n'a pas été délivré, toute personne en possession d'une attestation provisoire ou d'un procès-verbal de remise de propriété (art. 1).

- L'impôt est annuel et calculé selon le revenu, indépendamment de l'endroit où sont situés les terrains. L'impôt est fixé selon des normes de revenus à l'ha, différenciées selon des zones de fertilité, de favorabilité et de catégories d'utilisation du sol. Les normes de revenus peuvent être adaptées au taux d'inflation (art. 2).
- Les cultures de fleurs, légumes, arbustes, plantes décoratives, toutes cultures en serres sont également soumises à l'impôt (art. 5; le calcul en est assez complexe).
- Les membres des associations agricoles sont personnellement responsables de l'exécution de la Loi, en fonction de la surface de terrain amenée à l'association, si cette dernière ne remplit pas ses obligations (art. 8).
- L'impôt sur le revenu agricole se paie selon les proportions et les délais suivants :
 - 50% jusqu'au 1er septembre
 - 50% jusqu'au 1er novembre (art. 9)
- En cas de retard dans les délais de paiement, les contribuables paient une majoration de 0,3% sur la totalité de l'impôt pour chaque jour de retard (art. 10).

- Il existe une réduction de l'impôt en cas de pertes dues à une catastrophe naturelle (art. 12; les calculs et les modalités de requête sont complexes).
- Les personnes handicapées et les personnes physiques de plus de 65 ans travaillant seules leur terre ne paient que 50% de l'impôt. Sont exonérés d'impôt les vétérans et veuves de guerre (art.13).
- Le fait de ne pas déclarer ou de soustraire à l'impôt l'une ou l'autre source de revenus prévue par la loi est sanctionné par une amende allant de 300'000 lei à 1 Mio de lei (art. 15).
- Le contribuable a la possibilité de contester la détermination de l'impôt ou de déposer une réclamation (art. 16); les démarches administratives sont bien sûr plutôt compliquées....
- L'impôt sur le revenu agricole est attribué aux budgets locaux (art. 20).
- La présente loi étant entrée en vigueur le 1 er juillet 1994, pour cette année i'impôt sera levé sur les revenus obtenus après cette date, avec un délai de paiement de la seconde tranche repoussé au 15 décembre 1994 (art. 22).

2. Questions financières

Il existe 5 zones de fertilité et 5 zones de favorabilité distinguant 3 catégories d'utilisation du sol, à savoir :

- a) terres arables et cultures maraîchères
- b) vignes, arbres fruitiers, cultures de fraises et framboises, pâturages
- c) forêts exploitées et autres terrains (eaux, étangs, etc.)

Les critères de détermination de ces zones ne sont pas explicités dans la Loi.

L'impôt s'échelonne de 141'000 lei (zone 1) à 20'000 lei (zone 5) par ha et par an pour les terres arables.

Sont le plus lourdement taxés les cultures maraîchères (1 Mio lei/ha/an en zone 1) et les fruitiers ainsi que petits fruits (1 Mio 150, id.)

Prenons un exemple concret : à Agîrbiciu (région de collines à 600 m d'altitude) classé en zone 2, l'impôt sur les terres arables est de 114'000 lei/ha/an.

Nos amis agriculteurs affirment que le coût de production d'un ha de blé s'élève à 200'000 - 300'000 lei (semences, engrais et herbicides très onéreux, location de la moissonneuse 15'000 lei/ha cet été) alors que le bénéfice net représente environ 19'000 lei/ha...

Tous les chiffres ci-dessus se passent de commentaires et démontrent que cette Loi est pratiquement inapplicable.

3. Marge de manoeuvre de l'Etat roumain

Sans tomber dans la paranoïa, on peut s'interroger sur les buts poursuivis par l'Etat roumain, puisque, loin d'encourager l'agriculteur qui est confronté à la fois à l'incohérence de la redistribution des terres et à des conditions de travail de plus en plus précaires, ce nouvel impôt va saigner à blanc l'agriculture, étrangler, voire exterminer les petits propriétaires fonciers.

Dès lors, songeant à l'une des inquiétudes majeures de ces derniers, à savoir le fait qu'une terre non exploitée durant deux ans revient à l'Etat, j'ai recherché cet article de Loi, puis tenté d'approfondir le sujet, également en relation avec les Droits de l'homme.

Dans la LOI FONCIERE 4/991 on trouve ce qui suit :

Tous les détenteurs de terrains agricoles sont obligés d'en assurer la culture et l'exploitation du sol (art. 53).

En cas de non-respect de ces obligations, ainsi que des sommations puis des sanctions financières prévues et mises en oeuvre par la mairie, l'article 55 prévoit que, après une période de deux ans, les propriétaires perdent leur droit d'usage.

L'Etat a dès lors la possibilité d'affecter les terrains non exploités à d'autres destinations : les articles 56 et 57 concernant les modalités de réaffectation sont très détaillés.

Notre avocat à Sibiu assimile la perte du droit d'usage à une réappropriation du terrain par l'Etat, lui-même n'a cependant jamais été confronté à un tel cas depuis 1991. Selon un juriste du Service des Droits de l'homme au DFAE, la perte du droit d'usage ne devrait pas entraîner, en principe, la perte du droit de propriété; il convient toutefois de rester prudent quant à l'interprétation de la loi.

On peut imaginer dès lors une situation extrême, qui articulerait de façon inquiétante la Loi foncière 4/91 et la Loi sur l'impôt 34/94 :

- a) le petit propriétaire foncier ne peut financer ni l'impôt sur le revenu agricole, ni la majoration de 0,3% par jour de retard (qui représente 108% par an!).
- b) ses biens sont saisis et mis sous séquestre (matériel agricole, mobilier, etc.) mais les pénalités continuent à s'accumuler.
- c) privé de son matériel, accablé de dettes, l'agriculteur incapable d'exploiter sa terre en est dépossédé par l'Etat.

Bien que poussé à l'extrême, un tel cas de figure n'en demeure pas moins envisageable.

4. Possibilités d'interventions

En reprenant les textes relatifs aux Droits de l'homme en droit international, on peut mentionner ce qui suit :

- a) Toute personne, aussi bien seule qu'en collectivité, a droit à la propriété. Nul ne peut être arbitrairement privé de sa propriété (Déclaration universelle des Droits de l'homme, 1948, art. 17)
- b) Toute personne physique ou morale a droit au respect de ses biens. Nul ne peut être privé de sa propriété que pour cause d'utilité publique [....]. (Protocole additionnel 1 à la Convention européenne des droits de l'homme et des libertés fondamentales, 1952, art. 1).

On peut tirer parti du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, 1966, dont notamment les art. 6 et 11 traitent du développement économique et des mesures à prendre pour assurer aux personnes un niveau de vie suffisant, aussi «par le développement des régimes agraires, de manière à assurer au mieux la mise en valeur et l'utilisation des ressources naturelles». Ce Pacte a été signé et ratifié par la Roumanie.

d) Enfin, on peut s'appuyer aur l'art. 17 de la Convention européenne des Droits de l'homme, 1950, qui exclut pour tout Etat «un droit quelconque... d'accomplir un acte visant à la destruction des droits ou libertés reconnus» par cette Convention, ou à les limiter. Cet article, qui m'a été signalé par le juriste du DFAE, est très intéressant puisqu'il fournit une vision globale des buts de la Convention européenne, mais aussi qu'il permet d'introduire la notion d'abus de droit, même si celui-ci ne se manifeste pas de façon criante.

Tout abus en matière d'atteinte à la propriété individuelle contrevient donc à l'esprit de la Convention européenne des Droits de l'homme et de son Protocole additionnel 1. La Roumanie a signé ces deux textes, mais ne les a pas encore ratifiés. La perte du droit d'usage ou la dépossession d'une terre sans motif valable constitueraient donc une violation des engagements actuels et futurs de l'Etat roumain.

Cette même perte en dépossession entraînée par l'introduction d'un impôt excessif, dépassant de toute évidence les possibilités du petit propriétaire foncier, pourrait être considérée comme un non-respect de l'art. 17 de la Convention européenne (ainsi que de l'art. 11 du Pacte relatif aux droits économiques, déjà ratifié).

Les conseillers locaux d'Agirbiciu n'avaient effectivement jamais eu entre les mains le texte de cette loi, qui les a vivement intéressés. Il est donc important de la faire circuler: le texte est disponible auprès du Bureau de coordination.

5. Conclusion

Il faut donc être attentifs à d'éventuels dérapages ou effets pervers de la Loi 34/94 concernant l'impôt sur le revenu agricole puisque, après ratification par la Roumaine des textes internationaux sus-mentionnés, il existera, si nécessaire, des possibilités d'intervention auprès du Gouvernement roumain. Il serait également utile, au niveau de l'aide à la démocratisation, d'en informer nos amis roumains.

A disposition du Bureau de la Coordination :

- la Loi foncière 4/1991 (en français)
- la Loi 34/1994 concernant l'impôt sur le revenu agricole (en roumain)



EN PANNE? Nous bondissons chez vous!

Avec nos contrats, dépannage dans les 2 heures en appelant le

022 / 300 41 41



Devillard SA

33, rue Marziano - 1227 Genéve-Acadas - Tél. 022 300 40 40 - Fax 022 300 42 42

Devillard (Vaud) SA

22b, rue du Lac - 1020 Renens - Tél. 021 636 33 33 - Fax 021 636 42 42

TOSHIBA

RICOH

OLIVETTI

CANON

XEROX

BROTHER



ASSOCIATION POUR LA RESTAURATION D'UNE PAYSANNERIE INDEPENDANTE ET LIBRE EN ROUMANIE

SANDA BUDIS - PRESIDENTE - PLACE DE LA GARE 50 - CH 1095 LUTRY - TEL. 021/791 5169

STAGES D'AGRICULTURE POUR DES JEUNES ROUMAINS EN SUISSE

L'«Association pour la restauration d'une paysannerie indépendante et libre en Roumanie» organise pour de jeunes paysans Roumains des stages dans des exploitations familiales en Suisse.

Elle a déjà fait venir trois volées de stagiaires : huit en 1992, huit en 1993, neuf cette année, au total 25 jeunes paysans à ce jour. Dix d'entre eux ont suivi, en 1992-93 et 1993-94, des cours dans les écoles d'agriculture de Marcelin et Grange-Verney, six se sont présentés aux examens à Marcelin, trois ont réussi. (dont l'un a reçu le prix spécial Franck Aubert pour son adaptation rapide aufrançais). Les trois derniers n'ont échoué que de quelques points.

Cette année deux des neuf stagiaires suivent des cours à l'Ecole d'agriculture de Grangeneuve (FR), 1994-95, comme apprentis, alors que six sontrentrés en Roumanie après 4 mois, et le dernier terminera son stage en fin d'année.

Cette action a été soutenue par le Département fédéral des Affaires étrangères, du fait qu'elle s'inscrit dans l'esprit du Message du Conseil fédéral concernant la poursuite de la coopération renforcée avec les pays d'Europe centrale et orientale.

L'agriculture en Roumanie en est actuellement au stade du passage d'un profil de culture collectiviste centralisée à des exploitations indépendantes, voire à une organisation fondée sur des familles paysannes. Il est indispensable pour v parvenir de former des cadres à même de diriger en toute indépendance leur train de campagne. D'où l'intérêt de leur permettre de se familiariser avec l'agriculture individuelle telle qu'elle est pratiquée en Suisse. Cette approche comporte différents aspects, notamment celui des contacts professionnels, et avec les communes, et celui des rapports avec les autorités et les administrations privées et publiques.

L'organisation de ces stages s'effectue parallèlement dans les deux pays:

- en Roumanie, la Fondation Soros sélectionne les stagiaires et s'occupe des annonces, de l'inscription des candidats, du choix des stagiaires et de la signature de leur contrat de stage, en supportant le coût du voyage aller-retour, Bucarest-Lausanne-Bucarest; - en Suisse, l'association organisatrice cherche et assure des places de stage pratique chez les agriculteurs ainsi que la signature de leurs contrats de stage. Elle reçoit les stagiaires et les répartit à leur place de stage.

La durée des stages a varié, mais elle tend à se fixer à 4 mois. Cela facilite l'obtention des visas d'entrée en Suisse, et paraît suffisant.

Pour l'avenir, la quatrième série 1995 fera un stage pratique de trois mois et demi à la campagne (du 15 avril au 1er août environ) suivi par un cours théorique intensif de deux semaines à l'Ecole d'agriculture de Marcelin.

Si des stagiaires désirent suivre des cours théoriques pendant un semestre, notre association pourra les aider à s'inscrire à l'école, à condition qu'ils payent les frais de l'écolage, tout en restant chez le paysan où ils ont fait le stage, lequel assurera leur hébergement contre de menus travaux. Si le trajet pour aller à l'école est trop long et onéreux, le stagiaire pourra éventuellement être mis en pension à l'école, les frais étant partagés par moitié entre le stagiaire et l'association organisatrice. L'association organisatrice accordera un prix de Frs. 500.-, aux élèves ayant passé les examens de fin de semestre.

Pour le recrutement des candidats, la recommandation d'un ancien stagiaire est souhaitable, en raison de l'expérience acquise par ce demier en Suisse. En même temps leur amitié assure des bases solides pour une future collaboration dans le cadre de l'association mixte à créer en Roumanie entre les anciens stagiaires en Suisse.

Un représentant de l'association organisatrice ira sur place en fin d'année pour parler aux candidats et leur expliquer les points importants du contrat, ainsi que la marche à suivre, compte tenu de la nécessité de pouvoir organiser dès le début de l'année l'ensemble des démarches à effectuer.



La ferme roumaine, construite avec l'aide régionale, a été inaugurée

L'amitié consolidée

Dans le petit village d'Ilieni, au nord de Brasov en secteur hongrois de la Roumanie, Berde Csaba s'arrête un instant de fourrager son bétail. Il repense à cette journée ensoleillée de dimanche passé. Il revoit cette bonne centaine de personnes qui ont inauguré et admiré le nouvel instrument de travail que lui et d'autres jeunes paysans de la région possèdent maintenant pour parfaire leur métier: une ferme dite de formation et de démonstration. Les Neuchâtelois qui sont allés sur place pour l'occa-sion ont eux aussi fait une fructueuse moisson d'images et d'émotions. Ils ont vu que ce pays encore sinistré était sérieusement en reconstruction.

La ferme d'Ilieni (voir notre page Ouvert sur... du 24 8.94) à eté construite et elle est gérée par la fondation LAM, dirigée par des Roumains et où siège un représentant de l'EPER, l'Entraide protestante suisse. Cette deuvre d'entraide organise en Roumanie toute une revitalisation du secteur agricole et artisanal avec des dons suisses prives et publics.

Au titre de représentants dés donateurs qu'ont été la population et le canton lors de la collecte lancée par «L'Impartial», les Neuchâtelois qui ont passé quelques jours dans la région ont pu constater que les choses ont nettement changé depuis ce fameux premier voyage de l'Opération Villages roumains en janvier 1990.

Certes, les voitures roumaines tombent toujours en panne, et les chars à bœufs continuent de cahoter dans les nids-de-poule des routes régionales. Mais dans les villes en tout cas, on constate un net mieux-être pour autant qu'il faille le mesurer à la quantité des marchandises dans les magasins. Les rues retrouvent des couleurs, la circulation est plus intense, et la misère à peine plus discrète.

UNE RÉVOLUTION DE LONGUE DURÉE

Dans les villages, la population semble mieux occupée qu'elle ne l'était en 1990. Vraisemblablement à cause du travail qu'a procuré la distribution de quelques hectares de terre à chacun. Les yeux des gens ne sont plus hagards ou désabusés, mais ou-



Berde Csaba

Un fermier heureux du regain d'activité. (rgt)



Illeni La reme de démonstration, vue de l'arrière.

The telectaires. Its formines, les soin surtoits sont toujours plus porabreux à concretiser leur envie d'activités indépendantes. Tandis que certains sieux regrettent, tout bien pesé, e temps où le gouvernement les nourrissait sans exiger trop de travail. La révolution commencée sera encore longue à terminer. Il faudra au moins attendre de changement espèré des autorités du pays aux élections de 1996, disent les plus jeunes. Qui accisent ces autorités d'inachion, quand ee n'est pas de corraption.

ntite positif et selon plusieurs interlocuieurs de divers milieux, on peut néanmoins noter que la liberté d'opinion est parfaitement respectée, que l'inflation est en diminution (mensuellement 5% contre 20% en 1993), et surtout (on nous l'a confirmé de toute part) que les ethnies hongroise et roumaine cohabitent sans problème. La presse roumaine est très active, et le tourisme en reprise. Ce qui affecte surtout l'économie, ce sont les infrastructures obsolètes et le manque de savoir-faire. Le secteur de la santé reste en souffrance, et la protection de l'envi-

ronnement, n'a concrètement pas encore été abordée.

(rgt)

Des responsables roumains (ils auraient eu tort de se gêner) ont dit publiquement combien ils comptaient encore sur les aides financières européennes en général et suisses en particulier. Mais quand la délégation neuchâteloise a remis à Berde Csaba la belle cloche de vache dédicacée qu'elle avait emportée dans ses valises, l'ovation chaleureuse de la population a bien montré que c'est d'abord d'amitié partagée que ces gens, comme nous d'ailleurs, avaient besoin.

Remy GOGNIAT

NOUVELLES DU RESEAU SUISSE - ROUMANIE

OPERATION VILLAGE ROUMAINS: un réseau international

On ne le rappellera jamais assez: l'une des forces principales de l'OVR est sa dimension internationale. Quelque 3000 communes ont participé au mouvement dès 1989 - 1990. Aujourd'hui encore, elles forment un tissu de solidarité sans précédent à l'échelle du continent.

Ces derniers mois, ce réseau a pu se fortifier et se réorganiser. Indiquons ici les informations et coordonnées les plus importantes.

- L'OVR internationale a ses bureaux à Bruxelles: Opération Villages Roumains, chaussée de Boondael 388, 1050 Bruxelles, tél. 00322 640 50 03, fax 00322 640 29 46.
- Selon les statuts d'OVR internationale, les membres fondateurs de l'OVR disposent d'un siège de droit. Pour la Suisse, il s'agit de Michèle Vignard, Yves Lador et Darius Rochebin.
- L'OVR-Roumanie s'est maintenant structurée avec des moyens renouvelés. On peut joindre notamment Andrei Mahalnischi, str. Grozavescu 13, 3400 Cluj, tél. et fax 0040 64 185 916, ou Francisc Giurgiu, tél. 0040 34 332 022. (NB: à ce jour, M. Giurgiu est à la recherche d'un fax qui lui serait nécessaire pour mener à bien sa tâche. Merci à la personne qui pourrait l'aider de bien vouloir le signaler).
- L'OVR France vient de tenir sa réunion nationale. Elle s'est dotée de moyens nouveaux. Sa présidente est notre amie Edith Lhomel, qui est par ailleurs, on le sait, l'une des meilleures spécialistes européennes de la Roumanie.

 Adresse: 18 bis, rue A. Duparchy, 91 600 Savigny sur Orge, France, tél. 00331 69 05 38 03, fax
- Dans toutes les actions que vous menez, nous vous encourageons à envisager, de façon systématique, les collaborations qui pourraient être suscitées avec d'autres communes /associations/ personnes de l'OVR en Europe.

00331 69 24 85 01.

Merci de nous communiquer vos informations, offres et demandes. Nous les répercuterons auprès des diverses coordinations.

RECHERCHE BOURSE D'ETUDES EN DESIGN

Monsieur Bogdan Popescu, étudiant en design à Vevey, est à la recherche d'un projet de coopération Suisse-Roumanie dans lequel il pourrait s'inscrire en bénéficiant d'une bourse d'études.

Ses coordonnées sont les suivantes:

Bogdan Popescu av. Victor Ruffy 30 1012 Lausanne Tél. (021) 652 37 47

MESSAGE DE L'AMBASSADE DE ROUMANIE

L'ambassade de Roumanie en Suisse nous communique qu'elle est disposée, dans la mesure de ses possibilités, à offrir son aide et son conseil au réseau de l'OVR.

Tél. (031) 352 352 1

Pour les questions économiques : demander M.Grigorutz

Pour les questions culturelles: demander M. Grecu.

URGENT

OVR - ROUMANIE A LA RECHERCHE D'UN FAX

L'OVR - Roumanie, en la personne de son trésorier M. Francisc Giurgiu, recherche d'urgence un appareil téléfax nécessaire à ses communications nationales et internationales au service des communes OVR à travers l'Europe.

(A l'heure actuelle, le bureau de Bacau est forcé d'envoyer ou de recevoir des télécopies via le bureau de Cluj, ce qui retarde et complique toutes les opérations.)

Prière de contacter:

M. Francisc Giurgiu Trésorier OVR-Roumanie Maire de Livezi Jud. Bacau cod. 5456 Romania

Tél. (034) 332 009

COOPERATION SUISSE - EUROPE DE L'EST L'action des communes et des cantons



CONSEIL DES COMMUNES ET REGIONS D'EUROPE / SECTION SUISSE

La publication «COOPERATION SUISSE-EUROPE DE L'EST: L'action des communes et des cantons» est le fruit d'une enquête réalisée auprès des 3013 communes suisses et de tous les cantons. Y ont contribué, par ailleurs, la Confédération, les associations de communes et organisations liées dont l'OVR et Causes Communes. Elle est disponible au prix de Fr. 10.- (y compris frais d'envoi) au

Secrétariat de l'ASCCRE Florimont 1, 1006 Lausanne Tél. 021 / 315 22 28 - FAX 021 / 323 47 63

UTILISATION DES CODES TABLEAU PAGE 4

Langues étrangères

D : AllemandF : FrançaisGB : Anglais

Lits

s: simple soit à 1 place

d: double

Exemple: 1s = 1 lit à 1 place total: 1 2d = 2 lits doubles total: 4

Eau

Crte: courante

p: puits

Sanitaires

sdb: salle de bains. Sinon, laisser en blanc

WC

c : cour

m: maison

OPERATION VILLAGES ROUMAINS COORDINATION SUISSE

Structure de la coordination

La Coordination est constituée de deux organisations :

L'Union contre l'Intolérance (UCI)

L'Association suisse pour le Conseil des communes et régions d'Europe (ASCCRE).

Conseil de coordination

Rose-Marie Koch, Marie-Thérèse Pizzera, Paul-René Martin, Jean Meylan, Darius Rochebin

Bureau central

Marie-Thérèse Pizzera : Tél/fax/répondeur (022) 364 82 52

Darius Rochebin : Tél/fax/répondeur (022) 340 31 44

Adresse postale

Coordination suisse de l'OVR Cité-Ouest 31 1196 Gland

COMMISSION INTERDEPARTEMENTALE POUR L'APPUI DE L'ACTIVITE HUMANITAIRE

TRES IMPORTANT

L'ambassade suisse à Bucarest communique:

A cause de travaux de rénovation au Ministère de la santé, on ne peut atteindre la Commission à son numéro normal (00401 613 75 44), jusqu'à nouvel avis.

Pour toute communication urgente, prière d'utiliser provisoirement le no de fax de M. le Secrétaire d'Etat Georgescu:

(00401) 311 24 98

QUELQUES LECTURES D'HIVER

BERINDEI (Mihnea) et al., *Roumanie, le livre blanc*, Paris, la Découverte, 1990.

A n'en pas douter le meilleur ouvrage paru après la descente des mineurs à Bucarest les 14 et 15 juin 1990 (même si l'analyse a pu être depuis lors affinée et nuancée). Les auteurs font l'autopsie de ces événements et s'efforcent de montrer la «réalité d'un pouvoir néo-communiste».

CASTELLAN (Georges), Histoire de la Roumanie, Paris, PUF, 1984.

Ce petit «Que sais-je» a évidemment vieilli à tous points de vue. Il a néanmoins les qualités de cette collection: c'est un solide résumé historique en quelque 100 pages.

CHALET (Jean-Anne), *La Roumanie, alliée rebelle*, Paris, Castermann, 1972.

... ou comment un journaliste chevronné, directeur du bureau de l'AFP à Bucarest, a pu se laisser abuser comme tant d'autres observateurs occidentaux - sur la nature du régime Ceausescu. Impressionné par la politique roumaine de relative indépendance à l'égard de Moscou, Chalet crut voir à Bucarest la perspective d'un socialisme à visage humain. A lire à titre documentaire - ainsi que pour quelques pages consacrées à la vie quotidienne.

DJUVARA (Neagu), *Le Pays roumain entre Orient et Occident*, Paris, POF, 1989.

Un livre d'histoire écrit par un personnage haut en couleur, aujourd'hui âgé, qui a bien connu la Roumanie avant le communisme.

DURANDIN (Catherine), *Histoire de la nation roumaine*, Paris, Complexe, 1994.

Un bon condensé de l'histoire roumaine, des origines à nos jours. On trouve en annexe une chronologie assez complète de 1848 à 1993. Avec D. Tomescu, Mme Durandin est également l'auteur de la Roumanie de Ceausescu, paru en 1988, ouvrage qui analyse en particulier l'évolution ultranationaliste du régime dans les années 70 et 80. Citons aussi, du même auteur, Ceausescu, vérités et mensonges d'un roi communiste. Visiblement écrit à la hâte en vue d'une parution en 1990, ce livre-ci n'a pas la rigueur que l'on aurait pu

attendre de cette bonne spécialiste de la Roumanie, mais il retrace de façon très narrative le parcours de Ceausescu et se lit aisément.

HERMANT (Paul), *Tous les fleuves vont à la mer*, OVR, Bruxelles, 1993.

Actuel président d'OVR-Internationale, Paul Hermant, qui fut l'un des fondateurs de l'Opération Villages Roumains, réfléchit sur le sens de cette action inédite et sur toutes ses implications, de l'échelon du citoyen à celui de l'Europe.

LHOMEL (Edith) et SCHREIBER (Thomas), L'Europe centrale et orientale, Paris, la documentation française, paraît chaque année.

Excellente mise à jour des données politiques et économiques, par des spécialistes de l'Europe de l'Est, sous la direction de Thomas Schreiber et de Edith Lhomel, responsable du centre d'études CEDUCEE (ex-URSS, Chine et Europe de l'Est), par ailleurs présidente d'OVR-France.

MORAND (Paul), Bucarest, Paris, Plon, 1990.

Le fameux «Bucarest», que Paul Morand publia en 1935, méritait évidemment cette réédition. Même si l'on s'irrite de certains lieux communs ou jugements péremptoires sur «l'âme roumaine», on prend plaisir à relire les pages célèbres sur l'esprit de soumission du peuple roumain ou sur la Bucarest pittoresque des années Trente - et l'on s'essaie, tout naturellement, à établir des comparaisons avec la Roumanie actuelle. Morand fut l'une des plus belles plumes de l'entredeux-guerres: son style tranche évidemment avec le froid standard journalistique des années 90.

La liste n'est évidemment pas exhaustive. Vos suggestions sont bienvenues pour les prochaines parutions du bulletin.



LES SERVICES DE LA COORDINATION

Conformément aux règles qui avaient été fixées au lancement de la Coordination, et qui ont été confirmées par la consultation de février dernier, notre bureau se conçoit comme un organe de service aux communes, associations et personnes actives dans l'OVR et la Coopération avec la Roumanie. Nous ne prétendons aucunement être un organisme faîtier ou directeur, et nous ne sollicitons donc pas de cotisations qui correspondraient à une quelconque adhésion. Les usagers de la Coordination acquittent seulement les abonnements ou les prix d'achat des divers services ou matériels commandés. Ces participations sont calculées d'ailleurs au plus bas. Ce sont essentiellement les sponsors privés et publics de la Coordination qui permettent notre activité. Qu'ils en soient une fois encore remerciés. Rappelons brièvement les services et matériels dont vous pouvez disposer actuellement.

I. BULLETIN TRIMESTRIEL ET BULLETIN SUR TELETEXTE

Le bulletin trimestriel, que vous tenez entre les mains, est reçu par toutes les personnes qui acquittent un abonnement de 30 francs par an (20 francs par personne pour les abonnés groupés à partir de 5). C'est l'indispensable trait d'union entre tous ceux qui coopèrent avec la Roumanie. Si vous n'avez pas encore payé votre abonnement 1994-1995 (ou si vous n'en êtes pas sûr). merci de nous le faire savoir, sans quoi nous pourrons considérer que vous avez mis fin à votre abonnement. Quant au bulletin télétexte, réactualisé chaque semaine, il nous permet de diffuser des annonces urgentes. Grâce à ces deux organes, nous sommes à votre disposition pour diffuser toutes informations, offres et demandes de matériels ou de compétences, etc.

II. BULLETIN D'INFORMATION SUISSE - ROUMANIE (MENSUEL)

Afin de ne pas alourdir le coût et la pagination du bulletin trimestriel, nous préférons réserver à ceux qui en font expressément la demande ce second bulletin, mensuel, plus spécialisé, qui porte sur l'actualité roumaine, et qui se compose principalement d'une synthèse réalisée par le Fil Roumanie. Cette synthèse, l'une des meilleures d'Europe au sujet de la Roumanie (et par ailleurs aussi partenaire de l'OVR à l'échelon français et européen), est placée sous la responsabilité de M. Luc Cédelle, directeur, et de M. Christophe Chatelot, rédacteur en poste à Bucarest (et correspondant du journal Le Monde). Le coût de l'abonnement au mensuel, tout à fait distinct de l'abonnement au bulletin normal de liaison, est de 50 FS par an.

III. LE FILM DE L'OVR SUISSE: 1989-1994

Il est encore temps de commander la cassette du film des 5 ans de l'OVR, réalisée par le journaliste et vidéaste Philippe Nicolet. Nous vous y encourageons vivement. Plusieurs communes ont organisé avec succès des projections publiques, et il vaut de toute manière la peine de conserver ce témoignage par l'image concernant ces cinq années d'engagement de l'OVR.

